

# Présentation –Interpréter Aristote, *De l'interprétation.* Contexte et survol d'une variété d'approches

CLAUDE LAFLEUR, *Université Laval*

Le traité *De l'interprétation* (*Peri hermeneias*, *De Interpretatione*) a été traditionnellement considéré, depuis la fin de l'Antiquité, comme le deuxième ouvrage de ce que l'on appelle – traditionnellement aussi – l'« *Organon* » d'Aristote, c'est-à-dire le corpus « instrumental » regroupant les écrits aristotéliens de « logique » (un autre terme dont l'acception courante, disciplinaire, est postérieure au Stagirite lui-même). Dans cet ensemble, censément, les *Catégories* portent sur les éléments (antérieurs, en eux-mêmes, au vrai et au faux) qui, dans le traité *De l'interprétation*, se combinent en énonciations ou propositions (susceptibles, elles, d'être vraies ou fausses), dont les *Premiers analytiques* enseignent formellement l'agencement en syllogismes, desquels les *Seconds analytiques* présentent la version, proprement scientifique, la plus parfaite (des raisonnements, sans faille argumentative, partant de prémisses nécessaires et aboutissant ainsi à des conclusions aussi apodictiques). Dans cette perspective, quant aux syllogismes, les *Topiques* et les *Réfutations sophistiques* en offrent les versions, respectivement, dialectiques (des raisonnements, argumentativement corrects, partant de prémisses simplement vraisemblables et aboutissant de la sorte à des conclusions uniquement probables) et sophistiques (des raisonnements fallacieux partant de prémisses vraisemblables seulement en apparence et aboutissant *ipso facto* à des conclusions forcément erronées). Une certaine conception, tardo-antique et médiévale (cette dernière d'abord arabe), d'un *Organon* élargi, qui enrôle en outre la *Rhétorique* et la *Poétique*, envisage également des raisonnements rhétoriques ou poétiques, destinés à agir sur l'émotion ou l'imagination. Dans

la même veine traditionnelle, le *De Interpretatione* serait ainsi intitulé parce qu'il porterait sur la proposition déclarative, laquelle constituerait l'interprétation linguistique des concepts dans l'âme, ces derniers étant eux-mêmes les similitudes ou images mentales des choses.

Ce sont ces vues classiques que les cinq articles qui constituent le présent dossier entendent diversement interroger en (ré)interprétant le *De Interpretatione*, soit en lui-même, soit à travers sa perspective herméneutique médiévale — cinq articles, il faut le noter, sélectivement issus des deux occurrences (hiver 2014 et automne 2018) du séminaire PHI-7005 *Études en philosophie médiévale (Interpréter le traité De l'interprétation)*.

Le premier article – signé par Emma Couturier et intitulé « Critique de la lecture unilatérale de C. W. A. Whitaker du traité *De l'interprétation*, à partir d'une étude des relations entre le *logos apophantikos*, la contradiction et la syllogistique » – nuance (fortement) la thèse centrale d'un ouvrage important qui a été présenté et discuté en entier lors des séminaires<sup>1</sup>. Selon Whitaker, l'unité du traité *De l'interprétation* réside dans son enquête systématique sur la Règle des Paires de Contradictaires (= RPC : « Dans chaque paire contradictoire de propositions, une proposition est vraie et l'autre fausse »), une enquête qui inclut les exceptions à cette règle et vise à guider la pratique du dialecticien telle que décrite dans les *Topiques*, particulièrement dans son livre VIII, dans lequel les rôles respectifs du questionneur et du répondeur sont décrits. Sans affirmer que le lien entre le traité *De l'interprétation* et les *Analytiques* est aussi « organique » que la conception traditionnelle de l'*Organon* le voulait, l'auteure montre bien, à la suite de Michel Crubellier<sup>2</sup>, qu'un lien théorique existe indéniablement entre les deux. À travers une analyse mettant en avant que le verbe « être » a un rôle prédicatif généralisé, l'auteure revient ainsi à la thèse, qui était déjà celle d'Ammonius et de Boèce, selon laquelle le sujet du *De Interpretatione* est le discours énonciatif (*logos apophantikos, oratio enuntiativa*). Déclassée comme sujet principal du traité *De l'interprétation*, la RPC n'en demeure pas moins dans cette approche renouvelée un outil nécessaire au maniement du discours

déclaratif, autant, sinon plus, dans le registre syllogistique (*alias* logique) que dialectique. Un des moments forts de la démonstration est d'ailleurs la suggestion que la RPC, en tant qu'assimilable à la « Loi de l'alternative » formulée par Robert Blanché<sup>3</sup>, synthétiserait les principes, voisins mais subalternés, que sont ceux de la non-contradiction (« deux propositions contradictoires ne peuvent être vraies en même temps »), du tiers-exclu (« deux propositions contradictoires ne peuvent être normalement fausses en même temps ») et de la bivalence (se limitant à déclarer « qu'une proposition est nécessairement soit vraie soit fausse, sans jamais faire état d'un couple de contradictoires »).

Florence Turcotte Plamondon, l'auteure du second article – « Les prédicats à plusieurs places dans le traité *De l'interprétation* d'Aristote » –, endosse, pour sa part, la thèse whitakérienne selon laquelle l'unité du traité *De l'interprétation* se comprend à partir de la contradiction étudiée en vue de la pratique dialectique. Or, elle trouve justement dans cette thèse de quoi remettre en cause une sévère critique – dans la lignée de Boole, Peirce, Frege et surtout Russell – adressée assez récemment par Peter Thomas Geach à la théorie des propositions de ce traité aristotélicien<sup>4</sup>. Ladite critique concerne les prédicats à deux ou plusieurs places, nécessaires pour rendre compte du langage courant, mais que Geach juge absents de la doctrine propositionnelle du *De Interpretatione* : une absence que l'auteure de l'article vérifie méthodiquement, tableaux à l'appui, en fournissant la liste complète des énonciations utilisées en guise d'exemples par le Stagirite. Malgré cette absence attestée de prédicats à plusieurs places, l'article souligne que « si l'on se fonde sur l'interprétation de Whitaker, la critique de Geach s'appuie sur la supposition d'un dessein étranger à l'entreprise du traité *De l'interprétation* » : « puisque Aristote n'écrivait pas un traité de logique, il n'avait pas l'obligation d'inclure tous les énoncés possibles, mais seulement ceux qui étaient pertinents à l'exercice de la dialectique ». Cela dit, comme nous ne connaissons pas bien le détail concret de ce qu'était à l'Académie ou au Lycée une joute dialectique, il n'est pas certain que

les propositions contenant des prédicats à deux places aient toujours été exclues des exercices dialectiques. Théoriquement, on aurait pu utiliser de telles propositions et, si cela se faisait effectivement, alors Aristote, qui avait songé ailleurs à la possibilité de propositions avec des prédicats à deux places, prêterait à nouveau flanc à la critique de Geach en n'en ayant pas traité dans le *De Interpretatione*.

Dans le troisième article, « La négation interne dans le *De Interpretatione* d'Aristote – Une lecture approfondie du commentaire de C. W. A. Whitaker », Rhea Lucrezia Ehrismann se penche sur un élément clé des paires de propositions contradictoires présentées avec leur règle au chapitre 6 du traité *De l'interprétation*, puis étudiées en leurs exceptions aux chapitres 7-9 et développées pleinement aux chapitres 10-14. En réalité, la négation est en vedette dès le chapitre 1, où l'addition d'« être » ou de « ne pas être » à un nom ou un verbe est requise pour franchir le seuil d'apparition du vrai et du faux, de même qu'aux chapitres 2 et 3, dans lesquels on apprend que, préfixés négativement, un nom ou un verbe perdent leur plein statut et sont réduits aux qualificatifs de « nom indéfini » ou de « verbe indéfini » (quoique, même ainsi, leur rôle soit destiné à être ultérieurement revalorisé dans le traité). L'auteure de l'article rappelle l'insistance de Whitaker sur le fait que, chez Aristote (pour des raisons proprement métaphysiques), la négation est interne à la proposition et non pas externe comme dans le calcul propositionnel de Bertrand Russell. Tout en attribuant à ce dernier une influence sur la façon dont Whitaker décrit la négation interne chez Aristote, l'auteure souligne à juste titre que les exceptions à la règle des paires de contradictoires énumérées aux chapitres 7, 8 et 9 du *De Interpretatione* ne peuvent exister comme telles que dans la perspective d'une logique propositionnelle avec négation interne — aucune exception à la RPC n'étant possible dans le calcul propositionnel, car, avec négation externe, de manière universelle toute proposition affirmative est fautive si la proposition négative qui la contredit est vraie, et vice versa. Une position qui, dans une contribution par ailleurs bien informée de l'érudition allemande, s'accorde parfaitement aux observations perspicaces de Whitaker.

Le quatrième article – intitulé « Forme logique et force argumentative du raisonnement anti-fataliste dans le chapitre 9 du traité *De l'interprétation* » – permet à Viktor Touchette Lebel d'aborder le chapitre le plus philosophiquement célèbre, avec le chapitre 1, du traité d'Aristote en question. Ce chapitre 9 culmine avec l'exemple notoire de la bataille navale – qui ou bien aura lieu ou bien n'aura pas lieu demain – pour illustrer, dans une perspective anti-fataliste, qu'il n'est pas nécessaire que de deux propositions contradictoires relatives à des futurs contingents singuliers, l'une soit vraie et l'autre fausse (de manière déterminée). Cette culmination du chapitre 9 correspond certes à la troisième (et dernière) exception à la règle des paires de contradictoires formulée dans le *De Interpretatione* (les deux autres exceptions ayant été identifiées aux chapitres 7 et 8). C'est dans ce contexte bien mis en lumière par l'ouvrage de Whitaker que l'auteur de l'article se questionne sur la nature du très dense exposé d'Aristote dans ce chapitre 9. Parmi les formes argumentatives reconnues dans le corpus aristotélicien, l'auteur de l'article en retient trois comme pertinentes et les caractérise principalement selon la force hiérarchisée de leurs prémisses : l'apodictique (dont les prémisses sont évidentes par soi), la didactique (dont les prémisses ne sont pas évidentes par soi, mais seulement par hypothèse) et la dialectique (dont les prémisses ne sont pas évidentes par soi, mais seulement acceptées de manière générale). Or l'examen du raisonnement anti-fataliste du chapitre 9 révèle que les prémisses sur lesquelles il s'appuie ne sont ni des prémisses évidentes par soi ni des prémisses généralement acceptées. Les prémisses du raisonnement anti-fataliste seraient donc évidentes seulement par hypothèse — des prémisses, à consonance souvent métaphysique, telles « la nécessité de l'être lorsqu'il est instancié » = NéÊt ; « l'homogénéité de la nécessité dans le temps » = HoTeNé ; « la correspondance du réel avec la vérité » = CRV ; « l'ouverture du réel » = OuRé. Par conséquent, la force de ce raisonnement anti-fataliste se situerait entre celle de la forme argumentative apodictique et celle de la forme argumentative proprement dialectique. En somme, l'intention d'Aristote dans le traité *De l'interprétation* serait de fournir « une exposition pédagogique des règles de l'utilisation

des paires de contradictoires, que ce soit pour la dialectique ou pour les syllogismes scientifiques ». Cet avis informé de l'auteur de l'article est très intéressant, car il s'harmonise à la fois avec le lien dialectique qu'affirme Whitaker et le lien syllogistique qu'avance Crubellier (ce dernier point de vue étant aussi soutenu, avec un argumentaire original, par l'article d'Emma Couturier ouvrant ce dossier).

Avec le cinquième article (clôture ce dossier) – « *L'exégèse médiévale du traité De l'interprétation* : « signification générale » et « signification spéciale » dans les *Points communs de logique* (XIII<sup>e</sup> siècle) » –, Violeta Cervera Novo signe une contribution relative à un aspect bien particulier de l'herméneutique médiévale du *De Interpretatione* d'Aristote. Le texte mentionné par le titre de l'article renvoie aux *Communia logice*, une de ces collections de questions datant du XIII<sup>e</sup> siècle et vraisemblablement compilées pour permettre aux étudiants de la Faculté des arts, sans doute d'abord à l'Université de Paris, de préparer leurs examens (essentiellement oraux, voire dialectiques) en vue de l'obtention de la licence. La version parisienne de ces Points communs de logique se limite à la « Vieille Logique » (*Vetus Logica*), c'est-à-dire à la partie du corpus disciplinaire d'abord entrée dans l'usage scolaire, à savoir : les *Catégories* et le traité *De l'interprétation* d'Aristote, l'Anonyme *Livre des six principes* (un traité datant du XII<sup>e</sup> siècle et ayant pour but d'étudier en détail les six dernières des dix catégories abordées rapidement dans les *Catégories* d'Aristote), ainsi que les *Topiques* et le traité *De la division* de Boèce — la version salmantine de ce recueil (ainsi nommée d'après la ville de Salamanque, en Espagne, où le manuscrit est conservé à la bibliothèque universitaire) contient également la « Nouvelle Logique » (*Nova Logica*), surtout étudiée à partir du XIII<sup>e</sup> siècle et comprenant le reste de l'*Organon* d'Aristote, à savoir : les *Premiers analytiques*, les *Seconds analytiques*, les *Topiques* et les *Réfutations sophistiques*. Le couple de notions étudiées par l'auteur de l'article – « signification générale » (*significatio generalis*) et « signification spéciale » (*significatio specialis*) – se rattache à un concept apparu au XII<sup>e</sup> siècle, celui de « mode de signifier » (*modus significandi*), qui, dans la deuxième moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, sera intégré à un trio

conceptuel, emblématique des grammairiens modistes, avec le « mode d'être » (*modus essendi*) et le « mode d'intelliger » (*modus intelligendi*). Quant au tandem notionnel « signification générale » et « signification spéciale » lui-même, il est notable que, dans la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle au moins, sa principale fonction ait été de servir à distinguer le point de vue du grammairien et celui du logicien sur plusieurs éléments clés du *De Interpretatione* : le discours (*oratio*), le nom (*nomen*), le verbe (*verbum*), le nom indéfini (*nomen infinitum*) et le verbe indéfini (*verbum infinitum*). Cette fonction remarquable s'explique sans doute par le fait que la grammaire et, surtout, la logique occupaient une place centrale dans l'enseignement universitaire donné à la Faculté des arts. Les Points communs – tant parisiens que salmantins – reflètent bien ce phénomène, eux qui contiennent à la fois des questions sur le corpus grammatical et sur le corpus logique alors au programme des études. L'auteur de l'article met bien en évidence que les questions des *Points communs de logique* mentionnant la « signification générale » et la « signification spéciale » en traitent toutefois de manière assez schématique et souvent obscure, plus en tout cas que les commentaires de l'époque sur le *De Interpretatione*. On pourrait expliquer cette différence par le caractère plus pédagogique de ces commentaires littéraux reproduisant l'ensemble de la structure même des cours professés, alors que les recueils formés quasi exclusivement de questions se limiteraient à saisir presque sur le vif les moments dialectiques de l'enseignement, parce que analogues aux épreuves du même genre que constituaient les examens. Comme le conclut l'article, d'autres comparaisons entre les recueils de questions et les commentaires seraient certes fort éclairantes à ce sujet.

L'ensemble de ce dossier offre assurément diverses vues stimulantes sur le traité *De l'interprétation* d'Aristote. Il en ressort que l'ouvrage que Whitaker a consacré au *De Interpretatione* est capital, même si la thèse du lien pour ainsi dire exclusif entre ce traité et les *Topiques* doit être nuancée dans le sens d'un lien au moins égal sinon supérieur avec les *Analytiques* d'Aristote. L'apport whitakérien indéniable concerne l'unité du *De Interpretatione*. Whitaker souligne en effet que les chapitres 1-5 du traité présentent

systématiquement chacun des éléments requis pour parvenir à formuler la règle des paires de contradictoires (RPC) au chapitre 6 : chapitre 1. Mots écrits et mots oraux (tous deux conventionnels), concepts (naturels) et réalités (égales pour tous), avec précision du seuil d'apparition du vrai et du faux dans le langage selon l'adéquation ou non avec la réalité ; chapitre 2. Définition du nom simple et composé (au sens plein, puis du nom au sens amoindri de nom indéfini) ; chapitre 3. Définition du verbe (au sens plein, puis au sens amoindri de verbe indéfini) ; chapitre 4. Définition du discours énonciatif (versus les formes non énonciatives du discours, comme la prière) ; chapitre 5. Discours énonciatif simple et composé. Whitaker montre ensuite qu'après la formulation, au chapitre 6, de la RPC (dans la lettre du texte : « à toute affirmation correspond une négation qui lui est opposée, et [...] à toute négation correspond une affirmation opposée. Appelons contradiction l'ensemble de l'affirmation et de la négation<sup>5</sup> »), Aristote identifie en séquence trois exceptions à cette règle : chapitre 7. Les propositions universelles non prises universellement ; chapitre 8. Les propositions à termes ambigus ; chapitre 9. Les propositions sur des futurs contingents. Une fois ces exceptions mises au jour, Whitaker explique comment la théorie positive des paires de contradictoires se poursuit jusqu'à la fin du traité : chapitres 10 et 11. Les déductions immédiates entre propositions, incluant les écueils à éviter ; chapitres 12 et 13. Le cas des propositions modales ; chapitre 14. Les propositions contradictoires saisies non plus seulement sur le plan langagier, mais sur le plan, conceptuel, de la psyché même, fût-elle opinative (ce qui achève la boucle de l'enquête par un retour sur l'un des registres décrits au chapitre 1 et qui deviendra chez Ockham, au XIV<sup>e</sup> siècle, un des éléments du « triangle sémiotique »).

Dans ces conditions, l'unité du *De Interpretatione* demeure inaltérée qu'on lui attribue comme sujet d'étude les paires de contradictoires, comme le soutient Whitaker, ou bien les propositions énonciatives (contradictaires), comme l'affirmaient dès la fin de l'Antiquité Ammonius et Boèce (position ici renouvelée par une contribution). La totalité du traité se voit ainsi reconnaître une réelle valeur, et non plus uniquement ses « oasis philosophiques » réputées

que sont le chapitre 1 (dont la doctrine des mots, des concepts et des choses n'a pas ici été approfondie sémantiquement, bien qu'elle l'ait été ontologiquement) et le chapitre 9 (pour lequel ce dossier offre, avec sagacité, une évaluation originale de la forme et de la force de son argumentation anti-fataliste). Ironiquement, c'est d'ailleurs, si l'on accepte la thèse whitakérienne, une fausse lecture du chapitre 9 qui, au début du XX<sup>e</sup> siècle, a inspiré à Jan Łukasiewicz la première de ses logiques multivalentes<sup>6</sup> (alors que l'ensemble du *De Interpretatione* supposerait, comme un article le rappelle, le principe de bivalence, de même que ceux de non-contradiction et de tiers-exclu). On a pu également remarquer que les chapitres modaux du traité *De l'interprétation* (les chapitres 12-13, en l'occurrence) posent « les premiers jalons » de ce type de logique, même si « le premier système contemporain de logique modale construit par C.I. Lewis entre 1912 et 1918 a été élaboré dans la perspective des paradoxes de l'implication matérielle » du calcul propositionnel, « et non pas dans un cadre qui évoque en quoi que ce soit les questions disputées dans le *De Interpretatione* <sup>7</sup> ».

On peut, revenant à l'optique de Whitaker, considérer que le lien avec la dialectique annule la critique, inspirée par le calcul propositionnel, reprochant au traité *De l'interprétation* de ne pas théoriser les prédicats à deux places (une critique inepte si – et seulement si, a-t-il été stipulé – l'intention du traité est une joute dialectique où ce type de prédicats ne figure pas, ce qui n'est toutefois pas certain historiquement). Par ailleurs, que le sujet du *De Interpretatione* soit les énoncés pris absolument ou plus particulièrement les énoncés contradictoires, la négation, sur laquelle une contribution se penche ici, demeure toujours un enjeu aussi crucial.

Même avant la nouvelle compréhension de l'unité du *De Interpretatione*, ce dernier n'était pas apprécié que pour ses deux oasis philosophiques. Linguistes et grammairiens prenaient aussi grand plaisir à visiter le traité en ciblant surtout ses chapitres 2-4 sur le nom, le verbe et le discours. Cette sensibilité pour ces chapitres se retrouve déjà, comme un article le met justement en lumière, chez les maîtres ès arts du XIII<sup>e</sup> siècle, spécialistes à la fois de la grammaire et

de la logique, dont ils cherchaient à départager épistémologiquement les points de vue grâce à la distinction entre « signification générale » et « signification spéciale ».

Les deux éditions du séminaire PHI-7005 Études en philosophie médiévale (*Interpréter le traité De l'interprétation*) auraient pu, si le renouement des contacts avait été possible et si le temps de la révision l'avait permis, donner lieu ici à la publication de plusieurs autres intéressants articles. L'édition de 2014 a toutefois été le terreau d'où a germé un article (comprenant traduction et commentaire) publié dès 2015 sur l'unité non pas de l'ensemble du traité *De l'interprétation*, mais sur celle de son remarquable chapitre terminal, le quatorzième, portant sur les opinions contradictoires<sup>8</sup>.

Voilà certes, dans ce numéro de Phares et son prodrome, une belle série d'approches, synchroniques et diachroniques, d'un texte phare autant que séminal de l'aristotélisme, puisque, dès sa célèbre origine, il programmait pour ainsi dire son épanouissement et même son dépassement dans la longue durée. Voici ce qu'il reste à souhaiter : que la lecture attentive du dossier consacré à ce texte fondateur procure une jouissance intellectuelle à la fois dialectique et analytique, voire linguistico-sémantique et métaphysique !

- 
1. C. W. A. Whitaker, *Aristotle's De Interpretatione*. Contradiction and Dialectic, Oxford, Clarendon Press, coll. Oxford Aristotle Studies, 2002.
  2. Michel Crubellier, « L'unité de l'*Organon* », dans J. Brumberg-Chaumont (dir.), *Ad notitiam ignoti. L'Organon dans la translatio studiorum à l'époque d'Albert le Grand*, Tournai, Brepols, coll. Studia Artistarum. Études sur la Faculté des arts dans les Universités médiévales 37, 2013, p. 37-62.
  3. Robert Blanché, *La logique et son histoire*, Paris, Armand Colin, 2002 (1970), p. 41-42.
  4. Peter T. Geach, « A History of the Corruption of Logic », dans *Id.*, *Logic Matters*, Oxford, Blackwell, 1972, p. 44-61.
  5. Aristote, *De l'interprétation*, chapitre 6, dans Aristote, *Catégories. Sur l'interprétation (Organon I-II)*, introduction générale de Pierre Pellegrin, présentations et traductions par Michel Crubellier, Catherine Dalimier et Pierre Pellegrin, Paris, Flammarion, 2007, p. 275.

6. Cf. Jean-Baptiste Gourinat, « Le traité *De l'interprétation* entre logique classique et logique non classique », dans S. Husson, *Interpréter le De Interpretatione*, Paris, Vrin, coll. Histoire de la philosophie, 2009, p. 177-185 (« Logique trivalente et futurs contingents »), 185-189 (« Logique plurivalente et logique modale ») et 190-192 (« L'abandon de la logique trivalente et le "paradoxe aristotélicien" »)
7. *Ibid.*, p. 175-176.
8. Maxime Vachon, « L'unité du dernier chapitre du *Peri hermeneias* : traduction et commentaire d'Aristote, *De l'interprétation*, 14 », *Laval théologique et philosophique*, 71, 2 (2015), p. 305-320. Concernant l'interprétation médiévale du chapitre 9 du *De interpretatione*, avec l'édition et la traduction de l'important commentaire du maître ès arts Nicolas de Paris (XIII<sup>e</sup> siècle) sur ce traité, voir aussi : Maxime Vachon, *Édition critique, traduction française, annotation et étude historico-doctrinale de Nicolas de Paris (Nicolas Parisiensis)*, Rationes super libro Peryarmenias (*manuscrit Città del Vaticano, Biblioteca Apostolica Vaticana, Vat. lat. 3011, folios 21vb-34vb*) : sa contribution pour la lecture du chapitre 9 du traité *De l'interprétation d'Aristote*, thèse de doctorat, Université Laval, Faculté de Philosophie, Québec, 2018.